



Le 14 février 2018

**Par SDÉ, courriel et messagerie**

M<sup>e</sup> Véronique Dubois  
Secrétaire  
Régie de l'énergie  
Tour de la Bourse  
800, rue du Square-Victoria  
2<sup>e</sup> étage, bureau 2.55  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Me Jean-Olivier Tremblay**  
Avocat

Hydro-Québec  
Vice-présidence – Affaires juridiques  
4<sup>e</sup> étage  
75, boul. René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : 514 289-2211, poste 4683  
Télec. : 514 289-2007  
C. élec. : Tremblay.Jean-Olivier@hydro.qc.ca

**OBJET : Demande d'adoption de quatre normes de fiabilité (normes INT-004-3.1, INT-009-2.1, INT-010-2.1, VAR-001-4.2 et PRC-006-3) d'Hydro-Québec par sa direction Contrôle des mouvements d'énergie dans ses fonctions de Coordonnateur de la fiabilité au Québec le (« Coordonnateur »)  
Dossier Régie : R-4025-2017 / Notre dossier : R055210 JOT**

---

Chère consoeur,

Le Coordonnateur confirme à la Régie qu'il demande l'adoption de la norme INT-009-2.1, et non de la norme INT-009-3.1, une erreur cléricale s'étant glissée dans la demande initiale.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer, chère consoeur, nos salutations distinguées.

*(s) Jean-Olivier Tremblay*

**JEAN-OLIVIER TREMBLAY**, avocat

JOT /sg